RSK FRANCE

ATTES ALUR

SÉCURISER LES PROJETS IMMOBILIERS SUR DES SITES À PASSIF ENVIRONNEMENTAL

Anticipez les contraintes,
maîtrisez vos délais, sécurisez votre projet

Attestation réglementaire qui atteste de la prise en compte des mesures de gestion des pollutions des sols et des eaux souterraines dans la conception de votre projet de construction ou d'aménagement.

Prévue par les articles L.556-1 et L.556-2 du Code de l'environnement

Etablie par une entreprise certifiée dans le domaine des Sites et Sols Pollués

Prestation encadrée par la norme NF X31-620-5* et l'arrêté du 9 février 2022

A QUOI ÇA SERT ?

- Vérifier la compatibilité du projet avec l'état environnemental du site
- Sécuriser le dépôt du permis de construire ou d'aménager
- Anticiper les contraintes techniques et réglementaires pour maîtriser vos délais et vos coûts

NOTRE MISSION

- Vérifier l'adéquation entre les études de sols disponibles et le projet envisagé
- Contrôler la cohérence des mesures de gestion proposées avec les études SSP existantes
- Vérifier la conformité réglementaire et méthodologique (applicable et actualisée)
- Evaluer la compatibilité sanitaire du projet avec l'état environnemental du site

NOTRE LIVRABLE

L'analyse documentaire
Revue et analyse critique des études SSP existantes, du projet, des hypothèses environnementales et des mesures de gestion retenues.

Note de synthèse technique
Synthèse des analyses, des évolutions réglementaires ou méthodologiques, des limites éventuelles, des conclusions sur la compatibilité du projet et besoins complémentaires

Attestation réglementaire
L'attestation est établie uniquement lorsque les études environnementales sont jugées suffisantes et que le projet prend correctement en compte les mesures de gestion nécessaires

POURQUOI ANTICIPER LA DÉMARCHE ?

- pour optimiser les investigations
- pour sécuriser le dépôt du permis
- pour éviter des demandes complémentaires tardives
- Pour une meilleure maîtrise des coûts et des délais du projet

POURQUOI CHOISIR RSK ?

- Plus de 15 ans d'expérience dans la gestion des Sites et Sols Pollués
- Prestataire certifié LNE SSP depuis 2014
- Equipe d'experts pluridisciplinaires
- Réactivité, rigueur et engagement

PRESTATAIRE CERTIFIÉ LNE DEPUIS 2014

Etudes, Assistance et contrôle
Certificat n°30523
(valable jusqu'au 11/05/2030)

Ingénierie des travaux de réhabilitation
Certificat n°33011
(valable jusqu'au 11/05/2030)

Attestations réglementaires (ATTES ALUR, SECUR, MÉMOIRE, TRAVAUX, EOLIEN)
Certificat n°39255
(valable jusqu'au 11/05/2030)

* Norme NF X31-620-5 : Prestations de services relatives aux sites et sols pollués – Partie 5 : Attestation de prise en compte des mesures de gestion de la pollution dans la conception du projet de construction ou d'aménagement (ATTES ALUR)

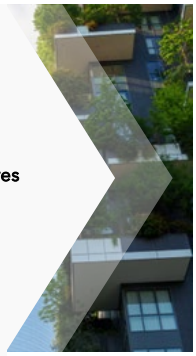

VOUS AVEZ UN PROJET IMMOBILIER OU D4AMÉNAGEMENT SUR UN SITE À PASSIF ENVIRONNEMENTAL ?

Contactez nos experts SSP pour sécuriser votre projet,

commercial@rskgroup.fr

rskgroup.fr

ATTESALUR v2026.1